conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Potassium hydrogénosulfate (110590)

Potassium hydrogénosulfate; N°CAS: 7646-93-7; N°CE: 231-594-1; Numéro d'identification UE: 016-056-00-4;

Numéro d'enregistrement REACH: N/D

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Pour la fabrication, la transformation, le laboratoire ou le remballage uniquement.

#### Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

Rue: 88 Hill Top

Code postal/Lieu: NW11 6DY London United Kingdom

**Téléphone :** +44 (0)20 7586 6800 **Télécopie :** +44 (0)20 7504 1701

**Contact pour informations:** info@dcfinechemicals.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

#### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques





Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Page: 1 / 10

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

#### **Mention d'avertissement**

**DANGER** 

#### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Nom de la substance : Potassium hydrogénosulfate Numéro d'identification UE : 016-056-00-4

N°CE: 231-594-1

Numéro d'enregistrement REACH: N/D

**n°CAS**: 7646-93-7 **Pureté**: 100 % [masse]

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

Page: 2 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers: Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie

#### 5.4 Indications diverses

Équipement de protection anti-incendies: En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées.Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Pour le nettoyage

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Page: 3 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures de protection



Utiliser u

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

#### Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Veillez à une bonne hygiène et à la propreté en général.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

#### Température de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux

Classe de stockage (TRGS 510): 8B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

#### **Protection individuelle**

Protection yeux/visage

Page: 4 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022





Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

#### **Protection corporelle**

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des





vêtements de travail habituels). Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### **Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143).

#### **Risques thermiques**

Aucune information disponible.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: solide

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de (1013 hPa) 195 congélation : Point initial d'ébullition et (1013 hPa) Aucune donnée disponible intervalle d'ébullition : **Température de décomposition :** (1013 hPa) 195 Point éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité : Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : (50°C) Aucune donnée disponible Densité: (20°C) 2.24 g/cm3

**Test de séparation des solvants :** ( 20 °C ) non applicable

Page : 5 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



DIN

Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

Solubilité dans l'eau : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ 490Solubilité dans les corps gras : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ Aucune donnée disponible.pH : $(20 \, ^{\circ}\text{C} / 50 \, \text{g/l})$ 1

log P O/W:

Aucune donnée disponible

**Temps d'écoulement :** ( 20 °C ) Aucune donnée disponible gobelet 4 mm

 Viscosité:
 ( 20 °C )
 Aucune donnée disponible

 Densité de vapeur relative:
 ( 20 °C )
 Aucune donnée disponible

 Indice d'évaporation:
 Aucune donnée disponible

Solides inflammables: Aucune donnée disponible.

Gaz inflammables: Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

#### 10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Vapeurs ou gaz corrosifs.

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

# Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( Potassium hydrogénosulfate ; N°CAS : 7646-93-7 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat Dose efficace : 2340 mg/kg

#### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Page: 6 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

#### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des

Page: 7 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

déchets.

#### Élimination du produit/de l'emballage

#### Options de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

#### Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

UN 2509

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

HYDROGÉNOSULFATE DE POTASSIUM

#### Transport maritime (IMDG)

POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

POTASSIUM HYDROGEN SULPHATE

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s): 8
Code de classification: C2
Danger n° (code Kemler): 80
Code de restriction en tunnel: E

**Dispositions particulières :** LQ 1 kg · E 2

Étiquette de danger : 8

Transport maritime (IMDG)

**Classe(s):** 8 **Numéro EmS:** F-A / S-B

**Dispositions particulières :** LQ 1 kg · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 1 – Acides ·

Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 36 · Groupe de séparation

de matières selon le code IMDG 49

Étiquette de danger : 8

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s): 8
Dispositions particulières: E 2
Étiquette de danger: 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ΙΙ

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Page: 8 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Étiquette de danger :



### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

**Limites d'utilisation** 

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

**Directives nationales** 

Classe risque aquatique

Classe: nwg (Sans danger pour l'eau)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### 16.1 Indications de changement

Aucune

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM: ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials

(ASTM)

EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes

EC50: Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)

LC50: Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)

IC50: Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)

NOEL: Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL: Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)

DMEL: Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)

Page: 9 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du 110590 - Potassium hydrogénosulfate

produit:

Mise à jour : 04/11/2022 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 21/11/2022

CLP: Classification, étiquetage et emballage CSR: Rapport sur la sécurité chimique

LD50: Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

Codice IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

RID: Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses

STEL: Limite d'exposition à court terme

TLV: Valeur limite du seuil
TWA: Pondérée dans le temps
UE: Union Européenne

vPvB: Très persistant très bioaccumulable

N.D.: Indisponible N.A.: N'est pas applicable

VwVwS.: Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en

classes de danger pour l'eau

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.

Page: 10 / 10